

Plan de cours : Séminaire d'intégration 1, TRS 6305, groupe 11

Horaire : Lundi, 18 h à 21 h

Local : **à déterminer**

Chargée de cours : Laura El-Hachem, Ph.D., T.S.

Courriel : laura.el-hachem@umontreal.ca

*** Veuillez indiquer le sigle du cours en objet lors de communications par courriel.

DESCRIPTION :

Cette activité concomitante et complémentaire au stage 1 vise à partager les acquis de cette expérience pour faciliter l'intégration dans un milieu de pratique ainsi qu'établir des liens plus étroits entre la théorie et la pratique. Elle se veut également un lieu d'analyse critique des interventions sociales pour développer l'autonomie et l'identité professionnelle.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

Les buts du séminaire sont de permettre aux stagiaires:

1. Établir des liens dialectiques et favoriser le transfert entre les connaissances acquises à l'université et/ou dans un autre milieu et celles issues de la pratique en stage.
2. Développer sa capacité d'interroger le sens de sa pratique, les orientations, les fondements, les dimensions éthiques de celle-ci et de la situer en lien avec le contexte social.
3. Acquérir une vision intégrée de pratiques différentes et apprendre à imaginer d'autres possibilités d'action en termes de changement social.
4. Partager et confronter ses observations et ses analyses tirées de son expérience émotionnelle et rationnelle en stage.
5. S'intégrer dans un milieu de pratique en travail social

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

1. Définir un objectif personnel et un objectif groupal par rapport au séminaire.
2. Connaître et comprendre le contexte organisationnel de son lieu de pratique.
3. Connaître et comprendre le contexte communautaire d'une pratique sociale.
4. Connaître et comprendre les principales situations vécues, des populations visées par le milieu du stage.
5. S'initier à l'approche et au modèle d'intervention du milieu de stage.
6. Favoriser le soutien affectif, matériel, informatif et normatif par le partage et l'analyse des expériences de stage.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE :

La démarche pédagogique prend la forme d'une série de séminaires¹ basés sur le partage des observations, des analyses et des questionnements des stagiaires en rapport avec les thèmes prévus à chacune des rencontres. Cette démarche analytique est d'abord axée sur une réflexion critique de la pratique du stagiaire et de son expérience d'apprentissage suivie d'une confrontation de ses conceptions et connaissances acquises au cours de sa formation. Discussions, échanges, travail en ateliers et en grand groupe à partir du matériel préparé par le groupe constituent les formules pédagogiques du séminaire. L'apprentissage par problème est privilégié comme méthode d'apprentissage. Cette méthode part du principe qu'un stagiaire retient davantage pour sa pratique quand il est impliqué au plan émotionnel et rationnel dans un processus de réflexion sur et dans l'action.

Dans la mesure où le séminaire est conçu comme un collectif responsable de ses apprentissages, la participation active de chaque stagiaire s'avère essentielle à la réalisation des objectifs du séminaire. La ponctualité, la préparation aux rencontres, la lecture des textes du recueil, le climat de travail collectif, la prise de risques et le respect des échéanciers pour les travaux représentent des conditions nécessaires à la bonne marche du séminaire. Le professeur agit à titre de personne-ressource et d'animateur.

Les moyens pédagogiques choisis sont eux-mêmes formateurs au développement des savoirs, des attitudes et des habiletés tels que l'expression orale et la communication, le travail d'équipe, l'aide mutuelle, le respect et la réceptivité à l'égard des pairs et du professeur ainsi que l'engagement dans une démarche de groupe.

Exemples de thèmes abordés au cours d'un séminaire :

- Les outils relatifs aux différentes étapes de l'intervention, les connaissances et les habiletés requises et le rappel des principaux éléments.
- L'observation et l'analyse de ses façons d'intervenir.
- Les caractéristiques du contexte organisationnel et communautaire ainsi que des populations visées.
- Les problèmes auxquels est confrontée la population cible.
- L'intégration dans le milieu de stage.

Le séminaire d'intégration¹ met l'accent sur l'acquisition de connaissances et l'analyse comparative.

¹ *Le séminaire est: «Procédé pédagogique qui s'adresse à un groupe restreint d'étudiantEs (cinq à quinze) et dont le but est l'exploration collective d'un objet d'études ou d'un thème. Une très large part d'initiative est réservée aux étudiantEs puisque leurs interventions sont censées alimenter régulièrement la discussion. L'initiative dévolue au professeur comporte habituellement le choix des objectifs et du sujet traité, la présentation de l'exposé au début de la rencontre, l'animation de la discussion, le rôle d'expert au niveau de l'information et du déroulement de la discussion, la charge de veiller à ce que les discussions restent pertinentes au sujet traité et, de façon générale, la planification et l'organisation des rencontres». (R. Legendre (1993 : 1149), Dictionnaire de l'éducation, Montréal : Guérin).*

DEROULEMENT DES RENCONTRES :

Trois grands thèmes sont approfondis : Analyse d'un organisme, d'un milieu et d'une problématique. Un temps est laissé à chaque rencontre pour un partage formel et informel de l'expérience en stage, ainsi que pour l'élaboration d'un sujet spécifique. De plus, des périodes de travail sont prévues au cours du séminaire afin de favoriser la concertation pour les travaux d'équipe et leur réalisation.

Exemple d'un cours type de séminaire :

- Tour de table : mon vécu pratique, émotionnel et relationnel en stage au cours de la semaine
- Clarification et rétroaction de la chargée de cours sur les travaux
- Approfondissement d'un sujet spécifique
- Identification d'un sujet à approfondir au prochain cours
- Retour et réflexion sur les lectures
- Plénière et synthèse des acquis
- Travail en équipe

N.B. Les étudiantEs sont invitéEs à partager avec le groupe des outils, des textes et des informations afin de faciliter l'intégration dans un milieu de pratique, en plus de s'exprimer quant aux sujets spécifiques qu'ils souhaitent approfondir.

MODALITES D'EVALUATION :

1. **Trois travaux d'équipe** (3-4 personnes maximum par équipe – les équipes seront composées par la chargée de cours)

Chaque travail traite d'un volet :

Premier travail : L'organisme (mission, historique, composition, fonctionnement interne – bref, ce qu'EST votre lieu de stage)

Deuxième travail : Le milieu (particularités associées au lieu physique, partenaires, fonctionnement externe – bref, je veux savoir comment se SITUE votre milieu dans son environnement)

Troisième travail : La problématique (clientèle, enjeux, intervention, outils et procédures utilisés – bref, je veux savoir avec QUI et sur QUOI vous travaillez)

Chacun des trois travaux se divisent en deux parties :

- i. Chaque membre de l'équipe aura à présenter de manière objective son lieu de stage, en fonction des volets précisés ci-haut, en 2 à 3 pages maximum à double interligne – chaque étudiant sera évalué individuellement pour cette première partie, mais la collaboration et la concertation sont tout de même requises dans le but de maximiser l'uniformité du travail final.
- ii. Ensemble, les membres de l'équipe auront à comparer les milieux de stage présentés objectivement en première partie et à les analyser afin d'en faire ressortir les similarités et les différences, en 4 pages maximum à double interligne. Les étudiantEs auront également à discuter des enjeux soulevés par ces similarités et ces différences sur la clientèle, les intervenants, les milieux, la société, la problématique, etc.

Les écrits doivent être cités en format APA6. Le nombre de textes cités est à la discrétion de chaque équipe, mais vous serez évalués quant au choix et à la pertinence des sources citées.

Pondération : 20 points par travail (pour un total de 60 points). De ces 20 points, 10 seront accordés de manière individuelle (première partie) et 10 seront accordés pour l'ensemble des membres de l'équipe (deuxième partie).

Critères de correction :

Première partie :

Pertinence des propos	6 points
Clarté et synthèse	3 points
Références à l'appui	1 point

Deuxième partie :

Pertinence des propos	6 points
Clarté et synthèse	3 points
Références à l'appui	1 point

Dates de remise : 16 octobre 2017 pour le premier travail, 13 novembre 2017 pour le deuxième travail, 4 décembre 2017 pour le troisième travail

2. **Une présentation orale** d'une durée de 75 minutes (incluant une période de questions et de discussion) visant à offrir une synthèse des trois travaux réalisés (tels que décrits au point #1) au reste du groupe. Les étudiantEs auront à présenter, en équipe, le contenu de chacun des trois travaux préalablement réalisés, ce qui comprend une brève description objective des milieux de stage de chaque membre de l'équipe selon les trois volets (organisme, milieu, problématique), mais surtout une analyse comparative de chacun des milieux de stages entre eux sur le plan de ces trois volets. Un soutien visuel sous forme de diaporama *powerpoint* doit obligatoirement être utilisé lors de la présentation orale.

Dates des présentations : 2 équipes par cours présenteront, lors des 3 derniers cours de la session (4, 11 et 18 décembre 2017)

Pondération : 30 points

Critères de correction :

Clarté et synthèse des propos	10 points
Analyse comparative	15 points
Qualité de la présentation <i>powerpoint</i>	5 points

3. Co-évaluation de la participation au séminaire

Compte tenu de la nature du séminaire d'intégration, structuré en partie autour de discussions portant sur des thèmes amenés par les étudiantEs en fonction de leurs expériences de stage et compte tenu des objectifs particuliers du séminaire qui impliquent une participation active de tous les membres du groupe, ce travail consiste en une production écrite ne dépassant pas 1 page à double interligne dans laquelle l'étudiantE fait l'évaluation de sa participation au séminaire et s'attribue une note sur 10.

Échéance : Au dernier cours – 18 décembre 2017 à remettre au début du cours.

Critères pour la co-évaluation :

- Préparation aux cours (lecture des textes suggérés, notes personnelles, etc.)
- Présence en classe
- Participation aux cours (échanges, débats, questionnements)

Pondération : 10 points

N.B. Pour toutes les modalités d'évaluation, 2 % par jour sera enlevé pour un travail remis en retard.

LECTURES OBLIGATOIRES POUR LE SEMINAIRE :

Guide des stages produit par l'École de travail social et les articles téléchargés sur la plateforme Moodle

Aucun achat de recueil de textes n'est requis pour ce cours.

CONSULTATION :

L'enseignante est disponible, sur rendez-vous, pour toute forme de consultation.

REGLEMENTS PEDAGOGIQUES :

A) POLITIQUE D'ACCES AUX TRAVAUX ET EXAMENS

Règlement 7.5

L'étudiante, l'étudiant a le droit de consulter la copie corrigée de ses travaux et examens et d'accéder aux informations relatives à son évaluation et à sa notation. Les facultés établissent une procédure à cet égard. Cependant, l'Université n'est pas tenue de remettre à l'étudiante, l'étudiant les travaux effectués ou les copies d'examens soumises par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque professeure, professeur, chargée de cours, chargé de cours, maître de langues, de rendre à l'étudiante, l'étudiant les travaux et copies d'examens après correction ou de les conserver, ou de les détruire après une période minimale de six mois suivant la remise de la note au Registrariat. En cas de contestation de la note, les travaux et copies d'examen doivent être conservés.

Les travaux qui n'ont pas la forme exclusive d'une production écrite (ex.: sculpture, vidéocassette, appareil scientifique, etc.) doivent être remis aux étudiantes, étudiantEs qui les réclament, selon les modalités établies par l'entente intervenue au début du cours (art.7.9), à l'intérieur d'une période maximale de six mois. Lorsque la production (travail écrit ou autre) est collective, une entente particulière entre la responsable, le responsable du cours et l'équipe concernée identifie la personne à qui le travail collectif sera remis, le cas échéant.

B) GRILLE DE NOTATION EN VIGUEUR

ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL
CANEVAS DE BASE POUR LA NOTATION LITTÉRALE (Janvier 2004)

% du résultat		100%	50%	40%	30%	25%	20%
Excellent	A+	4.3	2.15	1.72	1.29	1.07	0.86
	A	4.0	2.00	1.60	1.20	1.00	0.80
	A-	3.7	1.85	1.48	1.11	0.92	0.74
Très bien	B+	3.3	1.65	1.32	0.99	0.82	0.66
	B	3.0	1.50	1.20	0.90	0.75	0.60
	B-	2.7	1.35	1.08	0.81	0.67	0.54
Bien	C+	2.3	1.15	0.92	0.69	0.57	0.46
	C	2.0	1.00	0.80	0.60	0.50	0.40
	C-	1.7	0.85	0.68	0.51	0.42	0.34
Passable	D+	1.3	0.65	0.52	0.39	0.32	0.26
	D	1.0	0.50	0.40	0.30	0.25	0.20
Échec	E	0	0	0	0	0	0

* * *

GRILLE DE CONVERSION DE NOTE NUMERIQUE EN NOTE LITTERALE (27-03-2007)

		100	50	40	30	25	20
Excellent	A+	94,0 à 100	47 à 50	38 à 40	29 et 30	24 et 25	19 et 20
	A	90,0 à 93,9	45 et 46	36 et 37	27 et 28	23	18
	A-	86,0 à 89,9	43 et 44	35	26	22	-
Très bien	B+	82,0 à 85,9	41 et 42	33 et 34	25	21	17
	B	78,0 à 81,9	39 et 40	31 et 32	24	20	16
	B-	75,0 à 77,9	38	30	23	19	15
Bien	C+	71,0 à 74,9	36 et 37	29	22	18	-
	C	68,0 à 70,9	34 et 35	27 et 28	21	17	14
	C-	65,0 à 67,9	33	26	20	-	13
Passable	D+	62,0 à 64,9	31 et 32	25	19	16	-
	D	60,0 et 61,9	30	24	18	15	12
Échec	E	59,9 et moins	29 et -	23 et -	17 et -	14 et -	11 et -

C) Plagiat

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

D) Harcèlement Sexuel

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

E) ÉtudiantEs à besoins particuliers

ÉtudiantEs ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiantEs qui ont une lettre *d'Attestation des mesures d'accommodements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de l'**Accueil et soutien aux étudiantEs en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'**ASESH** au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.